

## **HABILITATION JURIDIQUE DU SECTEUR INFORMEL AU MAROC (Résumé)**

**Mostafa Kharoufi,  
“Programme Habilitation juridique des pauvres” PNUD**

### **En guise d’introduction**

Dans un souci de « fixer » les activités ambulantes dans la capitale marocaine, la municipalité de Yaâkoub El Mansour a fait construire au quartier Akkari, un marché couvert de 240 places pour abriter la vente des fruits et légumes. Il faut dire que le quartier Akkari devenu un important marché d’approvisionnement pour la population de Rabat, connaît une implantation d’éventaires, de charrettes, d’étals qui se fait au mépris de l’alignement, obstruant souvent la circulation dans les rues principales<sup>1</sup> et donnant l’impression d’installations incontrôlées.

Alors que l’espace commercial construit par la municipalité, doté de commodités comme l’eau et l’électricité, est proposé à la location pour la somme de 250 Dirhams par mois<sup>2</sup>, les marchands ambulants ayant acquiescé au paiement de la location au tout début de l’opération de « recasement », préfèrent toujours ressortir leurs étals pour occuper les axes de circulation, soudoyant au passage les agents de police chargés de veiller au respect de la propreté des lieux et de la fluidité de la circulation dans le quartier.

Cet exemple, à l’instar de beaucoup d’autres, illustre deux attitudes qui semblent opposées : celle des pouvoirs publics affichant une volonté d’organiser, de « légaliser moyennant paiement » des activités ambulantes qui conditionnent toute une frange de l’économie urbaine laissée à la « débrouillardise » des citoyens<sup>3</sup> ; et celle des personnes engagées dans le secteur informel qui sont toujours « rebelles » à une « légalisation » de leur statut.

Cette histoire pose également le cas souvent fréquent de personnes exerçant des activités remplissant les conditions pour s’immatriculer au registre de commerce mais qui ne le font pas en raison du coût élevé de l’opération et de l’obligation de respecter une réglementation jugée draconienne. Car non seulement les marchands ambulants reprochent aux agents municipaux de vouloir les sédentariser sans concertation, mais les commerçants disposant de magasins se plaignent aussi, à qui veut les entendre, du caractère exorbitant de la multitude de taxes à payer (sur les gains, l’édilité, et sur la tonnelle abritant leur marchandise). Du coup, il est devenu difficile pour les commerçants installés dans des boutiques et acquittant des taxes à la commune, tout organisés qu’ils sont au sein d’une association qui a saisi les autorités compétentes des dommages subis, d’éviter l’empiètement de la voirie par les ambulants. Ces

---

<sup>1</sup> Il s’agit des axes parallèles et perpendiculaires au boulevard Moulay Abdallah, notamment rue Sidi Hmed Oumoussa, avenue Ragraoui, rue Bargach, rue Sidi Mohammed.

<sup>2</sup> 1 dollar US est égal à 8.70 dirhams

<sup>3</sup> Le 10 juillet 2003, dans son discours devant le parlement sur le premier bilan des réalisations du gouvernement, le premier ministre, le 10 juillet 2003

derniers non organisés en association, mais mettant à profit le travers corruptible des responsables du maintien de l'ordre, semblent assurés de squatter encore la voie publique<sup>4</sup>...

Cet exemple où se dessine un mouvement collectif de rejet de la réglementation, de distanciation par rapport aux administrations qui l'appliquent n'est pas original<sup>5</sup>, il participe d'un contexte plus large qui est celui de la place des activités informelles dans l'économie du Maroc en général, considérées jusqu'à ces dernières années par les autorités comme « anomalie passagère » et que les conclusions du dernier rapport commandé par le gouvernement « Vision du Développement Economique et Social pour le Maroc Horizon 2020 »<sup>6</sup> recommande de prendre au sérieux. Ce rapport souligne au passage que « l'informel est un régulateur du marché de l'emploi et un amortisseur des crises et doit de ce fait être intégré dans la stratégie de développement du pays », ajoutant que « des mesures d'ordre fiscal, financier et de formation doivent être mises en place pour renforcer le statut des travailleurs dans l'informel ».

Au Maroc, comme dans bon nombre de pays en développement, les activités dites « informelles » posent une question élémentaire de définition : celle d'un secteur économique et social, facile à décrire et difficile à définir et pour lequel les qualificatifs en usage « *ashwai* : non organisé, *ghayr munaddam* non organisé, *ghayr muqannan* : non légalisé, *hâmishi* : marginal, etc. » renvoient à une idée d'anomie (absence de conformité et/ou d'organisation naturelle ou légale). Une telle approche est récurrente dans les études sur le secteur informel et semble imputer les problèmes du secteur aux déviations juridiques ou institutionnelles.

Aussi, observe-t-on que les qualificatifs utilisés concernent implicitement une situation où les normes régissant la vie socio-économique ne correspondent pas aux objectifs et valeurs considérés comme légitimes par le planificateur. Faut-il rappeler que l'idée d'anomie sous entend aussi « la » nécessaire intervention de l'expert en développement dont l'objectif vise, même dans une situation de subsistance, à « une récupération » passant par des pratiques de contrôle.

Rappelons au passage que les études sur le secteur informel dans les années soixante-dix coïncident avec le constat d'échec que dressent les experts des politiques économiques dans plusieurs pays en développement dont le Maroc : sous développement rural chronique, forte émigration et chômage dans les villes. Ces mêmes constats qui ont incité ces experts à se demander comment des populations confrontées à ces difficultés pouvaient subsister dans des économies urbaines hypertrophiées. Pour bon nombre d'analystes et décideurs, le secteur informel constituerait une alternative viable en termes de revenus. Après avoir été traité négativement, celui-ci est considéré à présent comme pouvant être un ferment du développement<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> Ces implantations au mépris de la réglementation ne sont pas isolés comme peuvent en témoigner les écrits de la presse au Maroc qui se fait égakelent l'échos des tentatives d'organisation et de restructuration, voir *Al Ahdath Al Mghribiya*, n° 3207, du 17 novembre 2007 et *L'Economiste*, n° 2657, p. 19, « Safi restructure les peits métiers »

<sup>5</sup> Gallino Luciano. – « Double travail et économie informelle ». La flexibilité en Italie, Paris, Ed Syros, Alternatives, 1989, P. 181

<sup>6</sup> Vision du Développement Economique et Social pour le Maroc Horizon 2020

<sup>7</sup> El Aoufi Nouredine, Herzenni Ahmed, Bensaid Mohamed. – Croissance économique et développement humain", Rapport thématique, Cinquantenaire de l'Indépendance du Royaume du Maroc, 2005, p. 85

Globalement, la genèse et le développement du secteur informel sont indissociables de la logique historique des formes prises par la migration et des dynamiques démographiques et qu'ils s'expliquent largement par les limites des politiques de développement conduites, la faiblesse des institutions économiques et des réglementaires officielles. De tels facteurs sont amplifiés, dans le cas du Maroc, par les effets ou contre-effets (selon les options des acteurs) d'une position géographique aux limites méridionales de l'Europe, qui imprime, grâce aux flux importants des produits, des activités qui les sous-tendent et des mouvements d'argent, des impacts qui se lisent dans les paysages et se perçoivent dans les comportements. Faut-il rappeler, par exemple, que pour l'imagerie populaire, le Rif, qui désigne génériquement le nord, est synonyme de contrebande et d'émigration, conséquence d'une polarisation commerciale exercée par les enclaves de Ceuta et Melilla qui se fait sentir bien au-delà de leur arrière-pays rifain<sup>8</sup>. Les activités commerciales qui en découlent, incitent à repousser les « frontières » de l'informel puisqu'elles nourrissent des puissances financières « pseudo-informelles » assez diversifiées, mêlant le licite à l'illicite, animant même la croissance urbaine, avec un dynamisme qui n'a d'égal que la masse des réalisations visibles sur le terrain.

Aussi, dans un secteur informel qui garde toujours un caractère fluide, doublé d'une extrême diversité, est-il plus simple de voir la portée et les limites des tentatives visant à « intégrer » le petit commerce et les services, notamment le travail des femmes et des enfants ; animés par des acteurs repérés au plus bas de la pyramide sociale, souffrant d'une fragilité chronique et disposant de faibles moyens pour faire entendre leurs voix....

---

<sup>8</sup> Le commerce de contrebande a trouvé un terrain de prédilection au tournant du XXème siècle dans le littoral méditerranéen, notamment celui très actif et manifestement très organisé des armes et des munitions de guerre. Aujourd'hui, les effets de polarisation commerciale exercés par Ceuta et Melilla se sont fait sentir au-delà de leur arrière-pays rifain. A l'est et au sud-est, Ceuta et Melilla se sont mises à desservir tout le nord et l'est, voire plus loin en Algérie.